

## CCP du 9 février 2016

### DECLARATION PREALABLE de la CFDT

Nous voici donc enfin réunis en CCP des agents contractuels 78, car celle-ci n'a pas été réunie depuis 2014 ! Quelle autre catégorie du personnel aurait accepté cet état de fait ?

La dernière CCP du 20 novembre 2014 avait été organisée en flux tendu avec un délai de réponse des régions de 3 semaines. Nous avons dénoncé cet état de fait justifié par la mise en place récente de la DRH.

On nous avait assuré que l'année suivante tout serait mieux.

Force est de constater que ça a été pire !

Une CCP pour 2015 tenue en 2016, avec un délai de réponse de 10 jours, un ordre du jour partiel, des questions sans réponse, bref une opacité totale ! Du jamais vu !

Car, si on peut comprendre qu'il y ait eu un renouvellement des personnes et que cela génère beaucoup de problèmes, on a du mal à comprendre que l'on ne nous réponde pas à des questions simples (comme notre demande de récupérer juste la liste des contractuels 78 en poste, notre interrogation sur « l'oubli » dans l'ordre du jour du passage au 5<sup>ème</sup> échelon, etc...).

Nous avons aussi du mal à comprendre que le règlement intérieur ne soit pas respecté car nous n'avons pas reçu tous les documents dans les délais réglementaires.

Vous avez évoqué lors d'un échange téléphonique votre souci de faire mieux que dans le passé, cela commence par le dialogue et la transparence.

Lors de ce même entretien vous nous avez exposé vos propositions pour simplifier le fonctionnement de la CCP. Nous attendons de votre part, lors de cette séance, de plus amples précisions sur ces propositions et des réponses aux nombreuses questions qui restent en suspens.

Il faut noter que ces propositions sont liées aux modifications réglementaires introduites par le décret de mars 2014. On peut s'étonner que ce sujet n'ait pas été abordé lors de la CCP de novembre 2014. Par ailleurs les textes relatifs à ces évolutions auraient pu être utilement joints aux documents de séance.

Nous avons souvent évoqué aux cours des précédentes CCP, le fait que trop de nos collègues ont été promus à quelques mois de la retraite, pour le plus grand bénéfice.....de l'administration ! Cela ne coûte pas cher !

Par ailleurs, nous avons également souvent évoqué, le passage de 3ème en 2<sup>ème</sup> catégorie qui pose problème depuis très longtemps et qu'il faudrait prendre le temps d'étudier.

Même si nous pris la mesure que la gestion des AC 78 était loin d'être une priorité pour la DRH, alors que les agents concernés apportent à vos directions, leurs compétences et leur conscience professionnelle, nous souhaitons avoir dans cette instance, une réflexion sur une véritable politique de promotion qui, sans oublier les plus anciens, permette de promouvoir des agents plus jeunes pour le bien commun des agents et de l'administration.

Ces sujets, ainsi que les questions que posent d'ores et déjà les propositions faites par téléphone nécessitent, à notre sens, d'y consacrer une CCP spécifique.

La CFDT a toujours eu une attitude positive dans le déroulement de ces CCP. Nous souhaitons, naturellement que ce dialogue constructif soit toujours au centre de ces réunions avec votre nouvelle équipe afin de gérer ce corps au mieux des intérêts des agents, même si nous ne sommes plus très nombreux !